

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-6</b>  <b>19SGADL0141</b>

**SEANCE DU**  
**26 SEPTEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>53</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>20 septembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>27 septembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>AP/CP Aménagement des points</b> <b>d'appuis - Ajustement de</b> <b>l'échéancier</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 17</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 26 septembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Jean GIRARDON  
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)  
M. PHILIBERT (pouvoir à Mme Danielle GOSSE)  
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)  
M. CATON (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)  
Mme BUCHAUDON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)  
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane BERARD)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)  
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
M. RAVAUT (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
M. PERRET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)  
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Michel CHAVOT



Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 2 février a acté la mise en place d'une AP/CP pour réaliser le programme de construction des bâtiments d'appuis délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin dans le cadre de la territorialisation.

Pour rappel, le programme de création de ces points d'appui est le suivant :

- La commune de Saint-Vallier a procédé à la démolition d'un bâtiment situé dans les services techniques municipaux qui doit servir de terrain d'assiette au futur centre d'appui.
- La commune du Breuil avait évoqué un possible regroupement de ses services techniques dans le centre bourg, mais cette hypothèse n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Pour cette raison, la réalisation de ce projet est planifiée à la fin du mandat.
- Concernant la commune de Torcy, il avait été évoqué un regroupement des services techniques de la ville et de l'équipe du territoire sur l'école désaffectée du Vilet. Comme pour le projet du Breuil, cette hypothèse n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Pour cette raison, la réalisation de ce projet est planifiée à la fin du mandat.
- Sur Montchanin, il est prévu de conserver le point d'appui existant. Il est déjà mutualisé avec les services techniques mais doit faire l'objet d'une restructuration des locaux.

La planification de l'ensemble des travaux a été réajustée, mais l'enveloppe dédiée aux travaux reste estimée à 1 170 000 € TTC.

Pour mémoire, la mise à jour de l'autorisation de programme, votée lors du conseil communautaire du 2 mai 2019, était établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Aménagement des points d'appuis	MSCFI138	1 170 000	0	25 175	200 000	944 825

Ainsi, il est proposé d'approuver l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de construction des bâtiments d'appuis délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, en fonction de l'avancement de l'opération sur l'exercice 2019, comme suit :

	N°	Montant	Montant des Crédits de Paiement (€)
--	----	---------	-------------------------------------

<b>Libellé Autorisation Programme</b>	<b>Programme - Opération</b>	<b>de L'AP (€)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Aménagement des points d'appuis	MSCFI138	1 170 000	0	25 175	60 000	1 084 825

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de construction des bâtiments d'appuis délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, établie comme suit :

<b>Libellé Autorisation Programme</b>	<b>N° Programme - Opération</b>	<b>Montant de L'AP (€)</b>	<b>Montant des Crédits de Paiement (€)</b>			
			<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Aménagement des points d'appuis	MSCFI138	1 170 000	0	25 175	60 000	1 084 825

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

Hervé MAZUREK

Hervé MAZUREK